

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE CASAL SENIOR MACULIN - 2018/2019

1^{er} tour : 23 septembre 2018

26 clubs engagés - 2 exempts : La Roche sur Yon et Boufféré

Poule	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
1	AS LANDAISE	LA FERTE BERNARD	VB NANTES	ETINCELLE MAYENNE	ST LEGER SOUS CHOLET	ST HERBLAIN	ASB REZE	GUEMENE
2	BOUGUENAIS	LE MANS	LEO LAGRANGE	CHAPELLE ST AUBIN	VENDRENNES	LA BAULE	SNVBA	COUERON
3	AIZENAY	SCO ANGERS	ASCED RIAILLE	COULAINES	ST BARTHELEMY	LECLERC CHOLET	ILE D'YEU	ASPTT LAVAL

Informations supplémentaires :

- Match en 2 sets gagnants.
- Les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées pour le 2^{ème} tour. L'équipe classée 3 est éliminée de la Coupe.
- Frais arbitrage : 50,00 € par équipe (150,00 € répartis : 30,00 € pour le marqueur et 120,00 € entre les deux arbitres).
- Le 1^{er} nommé joue à domicile, le 2nd et le 3^{ème} se déplacent.